ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 343

présenté par

Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , placé sous la tutelle des ministres chargés de l'écologie, de l'intérieur et de l'agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les missions de police administrative et judiciaire requièrent une co-tutelle du ministère de l'Intérieur avec celui de l'Écologie et de l'Agriculture.